

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 26 MAI 2014 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 14-05-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 26 mai 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 14-05-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of may 26, 2014.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 8 et 1 citoyen s'adresse au conseil. La période de questions se termine à 19 h 10.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 avril 2014

RÉSOLUTION N° 14-05-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 avril 2014

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 avril 2014 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 avril 2014 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 14-05-02

Subject: Adoption of Minutes of April 28, 2014 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of April 28, 2014, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of April 28, 2014.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes - 04-5000
- .2 Liste des commandes - 04-25000
- .3 Liste des achats
- .4 Liste des chèques
- .5 Rapport - ressources humaines
- .6 Permis et certificats
- .7 Correspondance
- .8 Rapport - état comparatifs

6. Radiation d'un compte à recevoir de la Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 14-05-03

Objet : Radiation d'un compte à recevoir de la Ville de Mont-Royal

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De radier des livres de la Ville de Mont-Royal la somme totale de 1 319,55 \$ réclamée à une tierce personne pour les dommages causés lors d'un incident survenu en 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-05-03

Subject : Writing off of Town of Mount Royal receivable

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To write off the sum of \$1,319.55 from the Town's books, claimed to a third party for damage caused during an incident in 2013.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 14-05-04

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er avril au 30 avril 2014:

Salaires et avantages sociaux:	1 216 053 \$
Fournisseurs:	767 461 \$
Frais de financement:	255 353 \$
Remboursement en capital - Dette à long terme:	2 513 800 \$
Total des déboursés:	4 752 667 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Affectation des surplus accumulés

RÉSOLUTION N° 14-05-05

Objet : Affectation des surplus accumulés

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'affecter 2 000 000 \$ du surplus accumulé de la Ville de Mont-Royal aux activités d'investissements pour financer le projet de réfection du viaduc Rockland;

D'affecter 600 000 \$ du surplus accumulé de la Ville de Mont-Royal aux activités d'investissements pour financer un projet de rénovation du chalet de la piscine municipale extérieure;

D'affecter 400 000 \$ du surplus accumulé de la Ville à titre de surplus affecté à l'établissement d'une provision pour contestations d'évaluation foncière;

D'affecter 105 000 \$ du surplus accumulé de la Ville aux activités d'investissements pour financer l'acquisition de deux véhicules de type camionnette, plutôt que de recourir à un emprunt à long terme;

D'affecter 30 000 \$ du surplus accumulé de la Ville de Mont-Royal pour le financement de projets aidant les personnes à mobilité réduite;

RESOLUTION N° 14-05-04

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between April 1st and April 30th, 2014:

Salaries and fringe benefits:	\$1,216,053
Suppliers:	\$767,461
Financing costs:	\$255,353
Principal reimbursements - long term debt:	\$2,513,800
Total disbursements:	\$4,752,667.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-05-05

Subject : Accumulated Surplus

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To appropriate \$2,000,000 from the Town's accumulated surplus to investment activities for financing the construction of the viaduc Rockland;

To appropriate \$600,000 from the Town's accumulated surplus to investment activities for financing a project of renovation of the outdoor municipal pool chalet;

To appropriate \$400,000 from the Town's accumulated surplus as a surplus appropriated to created a provision for assessment appeals;

To appropriate \$105,000 from the Town's accumulated surplus for financing the acquisition of two van type vehicles, rather than resorting to a long term loan;

To appropriate \$30,000 from the Town's accumulated surplus for financing projects to help disabled persons;

D'affecter 20 159 \$ du surplus accumulé de la Ville de Mont-Royal à la réserve financière pour le financement des dépenses administratives d'élection municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Achats regroupés de pneus

RÉSOLUTION N° 14-05-06

Objet : Achats regroupés de pneus

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies inter municipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE les articles 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.2 du Code municipal permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal désire adhérer à ces achats regroupés pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De confirmer l'adhésion de la Ville de Mont-Royal à ce regroupement (Dossier d'achats regroupés UMQ-CSPQ) géré par l'UMQ du 1er août 2014 au 31 mars 2016 (vingt mois);

De confier au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des divers types de pneus nécessaires aux activités de la municipalité;

De consentir à ce que l'UMQ délègue au CSPQ l'exécution de la présente entente;

De s'engager à rédiger pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion et la fiche technique d'inscription qui fournissent une estimation du nombre annuel des divers types de pneus dont la Ville prévoit avoir besoin;

To appropriate \$20,159 from the Town's accumulated surplus to the financial reserve for the financing of administrative expenditures stemming from a municipal election.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-05-06

Subject : Group purchasing of tires

Whereas the Town of Mount Royal has received from the Union des municipalités du Québec (UMQ) a proposal for forming, on its behalf and on behalf of other interested municipalities (or RCMs or intermunicipal management boards), a purchasing group for tires;

Whereas under sections 29.9.1 of Cities and Towns Act and 14.7.1 of the Municipal Code of Québec, a municipality may enter into an agreement with the UMQ for purchasing products on its behalf;

Whereas under sections 29.9.2 of Cities and Towns Act and 14.7.2 of the Municipal Code of Québec, the UMQ may, by agreement, delegate execution of part of the contractual process to the Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

Whereas the Town of Mount Royal wishes to be part of such group purchasing plan to obtain various types of tires identified in a specific technical registration sheet with the quantities necessary for its activities;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To confirm the Town of Mount Royal's participation in this purchasing group (Dossier d'achats regroupés UMQ-CSPQ) to be managed by the UMQ between August 1, 2014 and July 31, 2016 twenty (20) months;

To entrust to the CSPQ, through the UMQ, the process for awarding group purchasing contracts for various types of tires required by the Town;

To agree that the UMQ delegate execution of this agreement to the CSPQ;

To agree to draft, for the UMQ within the time prescribed, the enrolment application and the technical registration sheet, which provide the estimated numbers of various types of tires the Town will require;

D'estimer les besoins en pneus de la Ville, pour la durée du contrat de vingt (20) mois, à environ 50 000 \$;

De s'engager à respecter les conditions dudit contrat comme si la Ville l'avait conclu directement avec l'adjudicataire;

De reconnaître que selon sa nouvelle politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des adjudicataires, une redevance qui sera comprise ou indiquée dans les prix de vente des pneus;

D'autoriser M. Gilles St-Jean, chef de division - Ressources matérielles, à signer au nom de la Ville de Mont-Royal les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Achats regroupés de sel de déglçage

RÉSOLUTION N° 14-05-07

Objet : Achats regroupés de sel de déglçage

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal désire adhérer au regroupement d'achats, coordonné par la Ville de Montréal, pour l'approvisionnement de sel de déglçage pour l'hiver 2014-2015;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De confier à la Ville de Montréal le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication du contrat d'achat regroupé pour le sel de déglçage nécessaire aux activités de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Service de téléphonie IP et conventionnelle

RÉSOLUTION N° 14-05-08

Objet : Service de téléphonie IP et conventionnelle

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

To assess that the Town's needs for tires for the twenty (20) months contract will be \$50,000;

To agree to abide by the terms and conditions of such contract as if the Town had directly entered into said contract with the successful bidder;

To recognize that, according to its new administrative policy, the CSPQ will collect directly from the successful bidders fees to be included or specified in the tire sales prices;

To authorize Mr. Gilles St-Jean, Head of Division – Material Resources, to sign, on behalf of the Town of Mount Royal, all documents pertaining to this agreement.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-05-07

Subject : Group purchasing of de-icing salt

WHEREAS the Town of Mount Royal wishes to be part of group purchasing coordinated by the City of Montreal, for the purchase of de-icing salt for winter 2014-2015;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To entrust to the City of Montreal the process for awarding group purchasing contracts for the purchase of the street de-icing salt required for the Town activities.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-05-08

Subject : IP and conventional telephone services

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'autoriser une dépense de 193 700 \$ (taxes incluses), en 2014 pour l'implantation du système de téléphonie IP et conventionnelle et la fourniture d'équipements de téléphonie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, EXCEL TELECOM INC. la PARTIE 1 du contrat C-2013-78 pour l'implantation du système de téléphonie IP et conventionnelle et la fourniture d'équipements de téléphonie, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, soit au prix total de 165 433,12 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission;

D'accorder à la firme LES SOLUTIONS VICTRIX INC. le mandat pour la surveillance des travaux pour la portion implantation et transition du contrat C-2013-78-Service de téléphonie IP et conventionnelle, aux prix forfaitaire soumis, soit au prix total de 16 556,40 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission datée du 16 mai 2014;

D'autoriser un emprunt de 193 700 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisations et de rembourser cette somme sur une période de cinq ans;

Les investissements associés à cette portion du contrat seront imputés comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation :
Projet : 1 213 - Système de téléphonie pour l'ensemble de la Ville
Compte budgétaire : 22-100-00-762

Contrat : 181 989,52 \$ (taxes incluses)
Crédit: 174 722,83 \$

D'autoriser une dépense total de 171 600 \$ (taxes incluses), pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 pour les frais de services de téléphonie (tarif mensuel), le soutien technique et l'entretien ainsi qu'aux services d'interurbain, comprenant tous les frais accessoires lesquels débiteront suite à la complétion des travaux, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, EXCEL TELECOM INC. la PARTIE 2 du contrat C-2013-78 pour les frais de service de téléphonie mensuel, le soutien technique, l'entretien et les frais d'interurbain, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 163 425,33 \$ (taxes incluses), réparti entre les années financières 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, avec option de renouvellement pour les deux années subséquentes soit 2017-2018 et 2018-2019, le tout conformément aux documents de soumission;

To authorize an expenditure of \$193,700 (including taxes) in 2014 for the implementation of the IP and conventional telephone system and the supply of telephone equipment , including all incidental expenses, if any;

To award to the lowest conform bidder EXCEL TELECOM INC. PART 1 of the contract C-2013-78 for the implementation of a IP and conventional telephone system and the supply of telephone equipment, at the unit and lump sum prices submitted, for a total amount of \$165,433.12 (taxes included), in accordance with the tender documents;

To award to the firm SOLUTIONS VICTRIX INC. the mandate for the monitoring work for the implementation and transition portion of the project C-2013-78 -«Service de téléphonie IP et conventionnelle», at the lump sum prices submitted for a total price of \$16,556.40 (taxes included), according to the submission dated May 16 2014;

To authorize a loan of \$193,700 from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

Investments associated with this portion of the contract will be charged as follows:

Source :
Working fund

imputation:
Project 1 213 - "Système de téléphonie pour l'ensemble de la Ville"
Budget account : 22-100-00-762

Contract: \$181,989.52 (taxes included)
Credit: \$174,722.83

To authorize a total expenditure of \$ 171,600 (including taxes) for years 2014-2015, 2015-2016, and 2016-2017 for the telephone services (monthly fee), technical support and maintenance as well as the long distance services, including all incidental expenses, starting at the completion of the work, if any;

To award to the lowest conform bidder EXCEL TELECOM INC. PART 2 of the contract C-2013-78 for the telephony services (monthly fee), the technical support and maintenance as well as the long distance services, at the unit prices submitted, for a total price of \$163,425.33 (taxes included), divided between the financial years 2014-2015, 2015-2016 and 2016-2017, with a renewal option for two subsequent years 2017-2018 and 2018-2019, all in accordance with the tender documents;

Les dépenses de fonctionnement associées à cette portion du contrat seront imputées au prorata des postes budgétaires intitulées « Téléphones et télécopieurs » en fonction de l'utilisation du service :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014, 2015, 2016 et 2017

Imputation :
Postes budgétaires : 02-xxx-xx-331 «
Téléphones et télécopieurs »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

The operating expenses associated with that portion of the contract will be charged, pro-rated, in the budget accounts entitled "Téléphones et télécopieurs" in function of the usage of each services:

Sources :
Operating budget in 2014, 2015, 2016 and 2017

Appropriation:
Budget accounts: 02-xxx-xx-331
"Téléphones et télécopieurs"

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Aménagement des bacs à fleurs et pavé uni - chemin Athlone

RÉSOLUTION N° 14-05-09

Objet : Aménagement des bacs à fleurs et pavé uni - chemin Athlone

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 15 000 \$ pour l'achat des matériaux nécessaires pour l'aménagement du chemin Athlone;

D'autoriser un emprunt de 15 000 \$ du fonds de roulement pour couvrir cette dépense et la rembourser sur 5 ans;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter l'achat des matériaux nécessaires pour l'aménagement du chemin Athlone, le tout, selon les procédures et politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Imputation:
Projet 1 254 - Aménagement bacs à fleurs et pavé uni - chemin Athlone

Compte budgétaire: 22-300-00-719

Crédits: 13 530,42 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-05-09

Subject : Reconstruction of flower container made of prefab stone - Athlone Roaf

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense of \$15,000 for buying the necessary materials to refurbish Athlone Road;

To authorize a loan of \$15,000 from the working fund and to repay this amount over 5 years;

To authorize the Town Manager to undertake the necessary work to buy the necessary materials to refurbish Athlone Road, the whole in accordance with the Town's policies and procedures;

To charge these expenditures as follows:

Appropriation:
Project 1,254 "Aménagement bacs à fleurs et pavé uni - chemin Athlone"

Budget account: 22-300-00-719

Credits: \$13,530.42.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Rejet des soumissions pour la réparation de la maçonnerie - ateliers municipaux - Phase III

RÉSOLUTION N° 14-05-10

Objet : Rejet des soumissions pour la réparation de la maçonnerie - ateliers municipaux - Phase III

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De rejeter les soumissions reçues pour la réparation de la maçonnerie - ateliers municipaux - Phase III (contrat C-2014-42).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-05-10

Subject : Reject the tenders dot the masonry repairs at the municipal workshops - Phase III

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To reject the tenders received for the masonry repairs at the municipal workshops - Phase III (contract C-2014-42).

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Dépenses supplémentaires - Rénovations au sous-sol de l'Hôtel de Ville

RÉSOLUTION N° 14-05-11

Objet : Dépenses supplémentaires - Rénovations au sous-sol de l'Hôtel de Ville

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 90 000 \$ (taxes incluses) pour la rénovation du sous-sol de l'Hôtel de Ville, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser un emprunt de 90 000 \$ (taxes incluses) au Fonds de Roulement pour acquitter ces dépenses et de rembourser la somme sur une période de 5 ans.

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenances:
Fonds de roulement

Imputation :
Poste budgétaire 22-700-00-721 - Projet 2 143
Rénovation au sous-sol de l'Hôtel de Ville

Crédit : 81 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-05-11

Subject : Additional costs-Renovation of Town Hall's basement

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$90,000 (taxes included) for the renovation of Town Hall's basement, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize a loan of \$90,000 (taxes included) from the Working Fund to cover these expenses and to reimburse this expense over a period of 5 years;

To charge this expenditure as follows :

Sources:
Working fund

Appropriation :
Budget account 22-700-00-721 - Project 2 143
" Rénovation au sous-sol de l'Hôtel de Ville"

Credit : \$81,100.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Renouvellement du contrat pour la gestion du parc des compteurs d'eau

RÉSOLUTION N° 14-05-12

Objet : Renouvellement du contrat pour la gestion du parc des compteurs d'eau

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 59 500 \$ (taxes incluses) en 2014 pour la gestion du parc des compteurs d'eau, incluant tous les accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 73 800 \$ (taxes incluses) en 2015 pour la gestion du parc des compteurs d'eau, incluant tous les accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat pour la gestion du parc des compteurs d'eau (C-2013-47) à la compagnie COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC à cette fin aux prix unitaires soumis, soit 126 894,47 \$ (taxes incluses) pour la première année d'option, soit du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2014 - 59 500 \$

Budget de fonctionnement 2015 - 73 800 \$

Imputation: 02-132-00-444 - Lectures des compteurs d'eau

02-413-00-648 - Équipement spécialisés - Compteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-05-12

Subject : Renewal of the of water meter pool management contract

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$59,500 (taxes included) in 2014 for the management of water meter pool, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$73,800 (taxes included) in 2015 for the management of water meter pool, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract renewal for the management of the water meter pool (C-2013-47) to COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC to undertake these works at the unit prices submitted, for the total amount of \$126,894.47 (taxes included) for the first optional year, from July 1st 2014 to June 30th 2015, in accordance to the tendering documents prepared for this contracts;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2014 - \$59,500

Operating budget 2015 - \$73,800

Appropriation: 02-132-00-444 « Lectures des compteurs d'eau »

02-413-00-648 « Équipement spécialisés - Compteurs ».

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Réfection du viaduc Rockland: signature d'un addenda à l'entente intervenue en février 2013

RÉSOLUTION N° 14-05-13

Objet : Réfection du viaduc Rockland: signature d'un addenda à l'entente intervenue en février 2013

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

RESOLUTION N° 14-05-13

Subject : Rockland Overpass Repair Work: signing of an addenda to the February 13, 2013 agreement

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer au nom de la Ville de Mont-Royal un addenda à l'entente intervenue en février 2013 concernant les travaux de réfection du viaduc Rockland, et ce, dans les meilleurs intérêts de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Mayor or the Acting Mayor and the Town Clerk to sign, on behalf of the Town of Mount Royal, an addenda to the February 2013 agreement concerning the Rockland overpass repair work, and this in the Town's best interests.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Modification de la résolution no 14-02-21 relative au renouvellement du contrat pour la programmation du camp de tennis

RÉSOLUTION N° 14-05-14

Objet : Modification de la résolution no 14-02-21 relative au renouvellement du contrat pour la programmation du camp de tennis

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De modifier le premier paragraphe de la résolution no 14-02-21 adoptée le 24 février 2014 en remplaçant les mots « CLUB SPORTIF CÔTE-DE-LIESSE INC. » par les mots « 7011296 Canada inc. (Club Sportif Côte-de-Liesse) » .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-05-14

Subject : Modification to resolution no. 14-02-21 concerning the contract renewal for Tennis Camp program

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To modify the first paragraph of the resolution No. 14-02-21 adopted on February 24, 2014 by replacing the words " CLUB SPORTIF CÔTE-DE-LIESSE INC. " by the words "7011296 Canada inc. (Club Sportif Côte-de-Liesse) " .

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 14-05-15

Objet : Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De prendre acte, conformément aux règlements N° 1314 et N°1317, des procès-verbaux des réunions du 25 avril 2014 et du 9 mai 2014 du Comité Consultatif d'Urbanisme;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 25 avril 2014:

Plan N°1 : 8260, Devonshire pour « Modification à la façade – ajout d'une entrée et palier pour un nouveau locataire »;

Plan N°2 : 8260, Devonshire pour « Enseigne commerciale appliquée »;

Plan N°3 : 1870, Surrey Crescent pour « Agrandissement arrière pour escalier encoisonné pour accès au sous-sol »;

RESOLUTION N° 14-05-15

Subject : Planning Advisory Committee Minutes

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To receive, in accordance with by-laws No.1314 and No.1317, the minutes of the April 25, 2014 and May 9, 2014 meetings of the Planning Advisory Committee;

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on April 25, 2014:

Plan No.1: 8260 Devonshire for " Modification to the façade – addition of an entrance and landing for a new tenant";

Plan No.2: 8260 Devonshire for " wall mounted commercial sign";

Plan No.3: 1870 Surrey Crescent for "Rear addition for an enclosed stairway to access the basement";

Plan N°4 : 350, Kenaston pour « Nouveau balcon arrière »;

Plan N°5 : 127, Kenaston pour « Changement de revêtement de la toiture de la véranda à l'avant : revêtement de métal à bardeaux »;

Plan N°6 : 8615, Devonshire pour « Nouvelle enseigne appliquée »;

Plan N°7 : 574, Kindersley pour « Nouveau balcon arrière »;

Plan N°8 : 426, Beverley pour « Changement de revêtement : remplacer le déclin d'aluminium par un déclin en bois »;

Plan N°9 : 640, Graham pour « Modification de la façade : ajouter 2 nouvelles portes entre les 2 portes existantes - maison 4-plex »;

Plan N°10 : 83, Dobie pour « Agrandissement au grenier: ajout d'une lucarne et d'un puits de lumière au toit »;

Plan N°11 : 1202, Dunvegan pour « Nouveau balcon arrière »;

Plan N°12 : 212, Kenaston pour « Modification au permis émis- fausse pierre installée sur un mur et éléments de bois sur colonnes extérieures : enlever la fausse pierre pour la remplacer par du stuc en acrylique, mais conserver les détails de bois »;

Plan N°14 : 571, Lazard pour « Agrandissement et nouvelle terrasse en bois à l'arrière »;

Plan N°15 : 5711, Ferrier pour « Modification à la façade : permuter les emplacements d'une porte d'entrée et d'une fenêtre existantes »;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 9 mai 2014:

Plan N°1 : 127, Dunrae pour « Modifier 2 ouvertures au mur arrière »;

Plan N°2 : 2445, Sunset pour « Remplacement des garde-corps (bâtiment unifamilial) en vitre trempée »; « Approuvé sous réserve de soumettre les dessins de structure pour le garde-corps, la réparation du ciment du balcon et un plan de coupe typique du garde-corps et du balcon »;

Plan N°4 : 1595, Norway pour « Terrasse en bois dans la cour arrière »;

Plan N°8 : 55, Devon pour « Modification extérieure : convertir fenêtre en porte sur mur latéral »;

Plan No.4: 350 Kenaston for "new rear balcony";

Plan No.5: 127 Kenaston for "Changing the siding of the veranda roof on the front: metal to shingle";

Plan No.6: 8615 Devonshire for " New wall mounted sign";

Plan No.7: 574 Kindersley for "New rear balcony";

Plan No.8: 426 Beverley for " Changing finishes: replace aluminium siding with wood siding";

Plan No.9: 640 Graham for " Modification to the façade: adding 2 new doors between the two existing doors – 4-plex home";

Plan No.10: 83 Dobie for "Attic extension: adding a dormer and a skylight to the roof";

Plan No.11: 1202 Dunvegan for "New rear balcony";

Plan No.12: 212 Kenaston for "Modification to issued permit –Fake stone installed on a wall and wooden elements on exterior columns: removal of artificial stone to be replaced with acrylic stucco but keeping the wood details";

Plan No.14: 571 Lazard for " Addition and new wood deck at rear ";

Plan No. 15: 5711 Ferrier for "Modification to the façade: switch placement of an existing front door and a window";

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on May 9, 2014:

Plan No.1: 127 Dunrae for " Modification of 2 openings on the rear wall ";

Plan No.2: 2245 Sunset for " Replacing the railings (single family building) in tempered glass "; "approval subject to: submitting structural drawings for railing, concrete balcony repair work and a typical section of railing and balcony";

Plan No.4: 1595 Norway for " rear yard wood terrace";

Plan No.8: 55 Devon for " Exterior modification: convert window into a door on the side wall ";

Plan N°10 : 2266, Seneca pour « Nouvelle ouverture pour une fenêtre au sous-sol »; « Sous réserve de montrer sur les plans, avant l'émission du permis, les margelles et les raccordements de drainage »;

Plan N°11 : 5690-5700, Paré pour « Modification à la façade arrière et latérale; nouveaux finis en revêtement métallique et acrylique »; « Sous réserve que le stuc ou la finition acrylique soit appliqués directement sur le mur de blocs de béton et non sur un isolant rigide »;

Plan N°12 : 426, Monmouth pour « Terrasse en bois – modification au permis émis – déjà construit »;

Plan N°14 : 2300, Lucerne pour « Re-soumission des plans et élévations du bâtiment A »; « Sous réserve de réduire les joints de 8 pouces qui sont trop larges à 4 pouces max. et de confirmer que les meneaux seront uniquement horizontaux avec des joints silicone verticaux;

Plan N°15 : 2170, Graham pour « Plans finaux et échantillons du déclin »;

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de sa réunion séance tenue le 9 mai 2014:

Plan N°5 : 345, Beverley pour « Changer le revêtement extérieur (façade avant) de brique à pierre »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Une façade entièrement en pierre et le motif de pierre proposés ne respectent pas les critères d'origine de la Phase 3. Modifications et matériaux proposés doivent respecter le style moderne existant de la maison; s'inspirer de la conception d'origine avec des matériaux plus légers pour le pignon, le regroupement des fenêtres supérieures et des matériaux plus légers autour de l'entrée »;

Plan N°7 : 50, Palmerston pour « Agrandissement latéral et arrière en 2 étages »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La maison existante a un style architectural prononcé. Pour ce qui concerne le PIIA, appliquer une conception contemporaine au domaine public n'est pas acceptable. »

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

Plan No.10: 2266 Seneca for " New opening for a basement window "; " Subject to: Window wells to be shown on drawings with drainage connection before issuing permit ";

Plan No.11: 5690-5700 Paré for " Modification to the side and rear façade; new metal and acrylic finishes"; "Subject to: stucco or acrylic finish to be applied directly to concrete block wall and not on a rigid insulation ";

Plan No.12: 426 Monmouth for " Wooden terrace – modification to issued permit – already built ";

Plan No.14: 2300 Lucerne for "Re-submission of building A's plans and elevations "; " Subject to: 8 inches joints are too big; reduce to a half brick; 4 inches max. and to confirm only horizontal mullions with vertical silicone joints";

Plan No.15: 2170 Graham for " Final drawings and siding samples ";

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on May 9, 2014:

Plan No.5: 345 Beverley for " Changing the exterior finishes (front façade) from brick to stone "; REFUSED for the following reasons: «An all stone facade and the proposed stone design do not respect a Phase 3 home criteria. Interventions and materials proposed must respect the existing modern design of the home; inspire from the original design concept with lighter material in peak and grouping of upper windows and lighter materials around entrance ";

Plan No.7: 50 Palmerston for " Side and rear additions on two storeys "; REFUSED for the following reasons: «The existing house has a strong architectural style. With respect to PIIA; bringing a contemporary design to the public domain is not acceptable ".

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

19. Adoption du Règlement no 1310-170 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux antennes et aux cafés-terrasses

RÉSOLUTION N° 14-05-16

Objet : Adoption du Règlement no 1310-170 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux antennes et aux cafés-terrasses

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1310-170 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux antennes et aux cafés-terrasses a été précédé d'un avis de motion donné le 24 mars 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no 1310-170 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux antennes et aux cafés-terrasses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-05-16

Subject : Adoption of By-law No. 1310-170 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to antennas and to outdoor cafes

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1310-170 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to antennas and to outdoor cafes was preceded by a notice of motion given on March 24, 2014.;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1310-170 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to antennas and to outdoor cafes.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement n° 1310-172 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux coefficients d'emprise au sol et aux coefficients d'occupation du sol pour les terrains non adjacents au bâtiment principal

RÉSOLUTION N° 14-05-17

Objet : Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement n° 1310-172 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux coefficients d'emprise au sol et aux coefficients d'occupation du sol pour les terrains non adjacents au bâtiment principal

1. Avis de motion

La conseillère Erin Kennedy donne avis de motion que le Projet de règlement n° 1310-172 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux coefficients d'emprise au sol et aux coefficients d'occupation du sol pour les terrains non adjacents au bâtiment principal sera présenté pour adoption à une séance subséquente;

RESOLUTION N° 14-05-17

Subject : Notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1310-172 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to coverage ratios and floor area ratios for lots not contiguous to the principal building

1. Notice of motion

Councillor Erin Kennedy gives notice of motion that Draft By-law No. 1310-172 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to coverage ratios and floor area ratios for lots not contiguous to the principal building will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption du premier projet de règlement

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19), le Projet de règlement n° 1310-172 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux coefficients d'emprise au sol et aux coefficients d'occupation du sol pour les terrains non adjacents au bâtiment principal, a été précédé d'un avis de motion donné le 26 mai 2014;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter le premier Projet de règlement n° 1310-172 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux coefficients d'emprise au sol et aux coefficients d'occupation du sol pour les terrains non adjacents au bâtiment principal;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement au Projet de Règlement n° 1310-172 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux coefficients d'emprise au sol et aux coefficients d'occupation du sol pour les terrains non adjacents au bâtiment principal, à son contenu et aux conséquences de son adoption lundi, le 9 juin 2014 à 18 h, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption of first Draft By-law

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), the raft By-law No. 1310-172 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to coverage ratios and floor area ratios for lots not contiguous to the principal building, was preceded by a notice of motion given on May 26, 2014;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1310-172 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to coverage ratios and floor area ratios for lots not contiguous to the principal building.

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding the Draft By-Law No. 1310-172 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to coverage ratios and floor area ratios for lots not contiguous to the principal building, its content and the consequences of its adoption on Monday, June 9, 2014 at 18:00, being at least seven (7) days following publication of the required public notice.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Avis de motion du Projet de règlement no 1432 sur le déneigement

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no 1432 sur le déneigement

Le conseiller Joseph Daoura donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, le projet de Règlement n° 1432 sur le déneigement.

Subject : Notice of motion of Draft By-law No. 1432 on snow removal

Councillor Joseph Daoura gave notice of motion that a draft By-law No. 1432 on snow removal would be introduced at a future sitting.

22. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le conseillère Minh-Diem Le Thi fait rapport des décisions prises lors de la dernière séance du conseil d'agglomération.

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Councillor Minh-Diem Le Thi reported decisions taken at the Agglomeration's Council meeting.

23. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 14-05-18

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2014 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2014 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-05-18

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the May 28, 2014 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the May 28, 2014 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

25. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 21 h 2 et 10 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 21 h 40.

26. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 14-05-19

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

RESOLUTION NO. 14-05-19

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

De lever la séance à 21 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

To close meeting at 21:40.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy